



## Réunion des conseillers mobilité carrière (CMC) du 2 juin 2015

### Relevé d'actions "une demande, une réponse"

Dispositif d'accompagnement des mobilités

en Normandie (validé le 2 juin 2015)

AGENT ↔ CMC local ou ministériel ↔ Appui par la PFRH

Périmètre de la demande	Ministériel		Interministériel et inter fonction publique
Accompagnement	1° niveau		3° niveau
<b>Ressources</b>	Conseiller mobilité carrière local (CMC)	Si pas de CMC, services des ressources humaines	Conseiller mobilité carrière de la PFRH  Accompagnement personnalisé et coaching individuel
<b>Outils</b>	En fonction de l'offre interne au ministère		Outils DGAFP et PFRH (guide méthodologique, parcours de formation des CMC, plaquette "parcours professionnel", BIEP des 3 versants de la fonction publique ...)
<b>Outils en cours d'élaboration (attente des décrets et circulaires)</b>	Prime de restructuration, indemnité de départ volontaire, mesures d'actions sociales interministérielles, droit à la mutation prioritaire, garantie de rémunération, création du fonds interministériel, développement du télétravail, suivi particulier des cadres, actions de formation...		
<b>Finalité</b>	<b>Une demande, une réponse</b>		

## Mise en œuvre de la réforme de l'accompagnement RH

Socle du dispositif à construire ou à consolider				
<b>Coordination PFRH</b>	Animation du réseau	Modalités de suivi et de professionnalisation du réseau	Partage des informations RH interministérielles (postes vacants, CAP, autres informations utiles)	Bilans réguliers et annuels, communication
Finalité	Renforcer le travail partenarial du réseau des CMC en lien avec la plate-forme RH : <b>une demande, une réponse</b>			

### Objectifs à atteindre :

- **Animer et coordonner le réseau** des CMC par la plate forme régionale d'appui interministériel.
- Se doter d'un dispositif de connaissance des postes vacants et des CAP nationales, moyen d'une **anticipation des mouvements à venir et à accompagner**.
- **Faire connaître et utiliser les outils d'accompagnement pour un traitement égal des agents** quel que soit leur ministère d'appartenance.
- **Réaliser un suivi individualisé** des accompagnements RH ( qualitatif et quantitatif).

### Conditions de réussite :

- **Adhésion** des équipes de direction au dispositif d'accompagnement régional (passage en CAR inter régional) : Réaffirmer le lien entre les responsables RH avec les CMC ( niveau 1 et 2) et les chargés de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences des services.
- Plan de **communication** interne et interministériel pour identifier les CMC, les valoriser dans leurs services.
- Plan de **formation** des CMC.
- **Suivi et planification des besoins budgétaires** (crédits pour les formations des agents à accompagner).

### Actions à mettre en oeuvre suite à la réunion du 2 juin :

- Un **questionnaire** d'identification et de meilleure connaissance des réseaux des CMC (envoi le 4 juin).
- **Un groupe de travail inter régional** (3 CMC HN et 3 CMC BN) à réunir prochainement pour déterminer :
  - les modalités de travail des CMC en interne et en interministériel,
  - le plan de communication à mettre en place .
- **Des échanges réguliers avec le directeur de projet sur le suivi et les questions / réponses** en lien avec le groupe de coordination RH national.